



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.30
7 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 3 de l'ordre du jour

**Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques,
techniques et socioéconomiques**

**Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques,
techniques et socioéconomiques**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de l'échange de vues qui avait eu lieu entre les Parties au cours de l'atelier informel organisé à Bonn (Allemagne), du 17 au 19 octobre 2005, dans le but de faciliter l'élaboration du programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
2. Le SBSTA a remercié le Gouvernement canadien du soutien financier qu'il avait fourni pour cet atelier.
3. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'adopte à sa onzième session, un projet de décision sur le programme de travail du SBSTA en ce qui concerne les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (FCCC/SBSTA/2005/L.30/Add.1).

GE.05-71473 (F) 081205 081205
YMQ.05-532 (F)

4. Le SBSTA a examiné un projet de liste indicative d'activités pour ce programme de travail (reproduit dans l'annexe ci-après), et est convenu de poursuivre l'examen de cette liste et de l'étoffer à sa vingt-quatrième session (mai 2006), en tenant compte du résumé des travaux de l'atelier¹ mentionné au paragraphe 1.

5. À titre de première étape de la mise en œuvre du programme de travail, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir une liste initiale d'organisations et institutions actives dans des domaines se rapportant au programme de travail, et de la lui soumettre à sa vingt-quatrième session. Il a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 13 février 2006, les informations nécessaires pour l'établissement de cette liste.

6. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA, et à condition de disposer des ressources nécessaires à cette fin, une réunion informelle des représentants des Parties, avant sa vingt-quatrième session, de manière à continuer d'étoffer la liste visée au paragraphe 4. Il a décidé d'examiner les résultats de cette réunion à sa vingt-quatrième session, en vue de déterminer quelles activités débuteraient en 2006.

¹ Document de travail n° 2 (2005)

http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/application/pdf/workshop_summary_in_template_edit.pdf.

ANNEXE

Liste indicative d'activités pour le programme de travail

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
<i>Sous-thème A i). Promotion de l'élaboration et la diffusion de méthodes et instruments d'évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements, par exemple les méthodes d'évaluation rapide et les méthodes ascendantes, notamment lorsqu'elles s'appliquent au développement durable</i>		
1. Partage des données d'expérience et enseignement acquis en ce qui concerne l'utilisation de méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, notamment les méthodes d'évaluation intégrée rapide de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, et autres méthodes ascendantes	<ul style="list-style-type: none"> • Demander l'apport des instances et experts compétents ainsi que des groupes d'experts de la Convention concernés • Organiser (isolément ou en relation avec d'autres réunions pertinentes s'inscrivant dans le cadre de la Convention ou dans un autre cadre) un (des) atelier(s) au(x)quel(s) participerait des praticiens, des experts, des utilisateurs et des Parties • Le secrétariat sera chargé de préparer un document de synthèse à partir des informations émanant des sources susmentionnées et en tenant compte des résultats pertinents des ateliers régionaux visés dans la décision 1/CP.10 	Vingt-septième session du SBSTA
2. Analyse des moyens disponibles pour diffuser et utiliser des informations sur les méthodes, y compris l'analyse des besoins, de la faisabilité et des modalités envisageables pour continuer d'enrichir le recueil de méthodes et instruments de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat sera chargé de mettre au point un questionnaire • Inviter les Parties et les organisations à communiquer leurs vues à ce sujet • Le secrétariat sera chargé d'élaborer un document de synthèse 	Vingt-cinquième session du SBSTA
3. Dresser un inventaire des méthodes et instruments disponibles, des besoins existants et des lacunes actuelles, ainsi que des organisations et acteurs compétents qui s'occupent d'élaborer des méthodes, des modèles et des instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat sera appelé à organiser, sous la direction du Président du SBSTA, une réunion d'experts à laquelle participeraient des organisations et organismes compétents. Le secrétariat sera chargé d'établir un rapport technique en collaboration avec des experts et des représentants d'organisations compétentes 	Vingt-huitième session du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
<i>Sous-thème A ii). Améliorer la collecte, la gestion, l'échange et l'utilisation des données d'observation et des informations pertinentes concernant le climat actuel et historique, ainsi que l'accès à ces données et observations</i>		
1. Promouvoir la mise en œuvre des éléments du plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation du climat (SMOC) qui se rapportent à la fourniture de données et d'informations concernant l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, et analyser les carences des réseaux d'observation aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au SMOC de mettre l'accent, dans le rapport qu'il présentera au SBSTA en application de la décision 5/CP.10, sur les questions liées à la fourniture de données et d'informations concernant l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Inviter le secrétariat du SMOC à faire rapport sur les résultats de ce programme en coopération avec le Comité consultatif pour les ateliers régionaux 	Vingt-septième session du SBSTA
2. Définir les besoins des parties prenantes en matière d'observations et de données pertinentes concernant le climat, diffuser des produits et des services intéressant le climat qui soient d'utilisation facile et définir les moyens de mettre en place un système complet et efficace de gestion et d'archivage des données	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser, avec la participation du SMOC et du Système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS), une réunion spéciale avec les parties prenantes compétentes • Inviter les secrétariats du SMOC et du GEOSS à contribuer à cette activité 	Vingt-huitième session du SBSTA
<i>Sous-thème B iii). [Promouvoir la mise au point et l'utilisation d'informations et de données sur les changements climatiques projetés], la variabilité climatique et les événements climatiques extrêmes], ainsi que l'accès à ces informations et données]</i>		
1. Définir les lacunes au niveau de la mise au point de scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux en cernant, notamment, les besoins en matière de modèles climatiques, l'accès à ces modèles et leur application, et mettre en évidence les solutions permettant de combler lesdites lacunes	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties devront présenter des communications sur ces questions. Le secrétariat devra élaborer un rapport de synthèse 	Vingt-septième session du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
2. Analyser les moyens d'améliorer l'accès des décideurs à tous les niveaux à des données de qualité en matière de modélisation des changements climatiques et de réduction d'échelle, et étudier comment améliorer l'applicabilité de ces données	<ul style="list-style-type: none"> Demander au secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation du groupe d'étude du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) chargé des scénarios d'évaluation des incidences du climat (TGICA), d'autres organisations internationales, des centres de modélisation et des organismes régionaux et nationaux ayant une expérience pertinente, une réunion d'experts afin de présenter les tout derniers produits intéressant les changements climatiques et de mettre au point des solutions que le SBSTA examinerait. Inviter le Groupe consultatif d'experts et le Groupe d'experts des pays les moins avancés à contribuer à cette activité 	Vingt-septième session du SBSTA
3. Promouvoir l'analyse, l'interprétation et la prévision de l'apparition d'événements extrêmes, étudier leurs incidences et développer les outils et systèmes correspondants	À déterminer	À déterminer
<p><i>Sous-thème A iv). [Promouvoir la compréhension des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces incidences, des autres risques liés au climat, y compris les événements extrêmes, et de leurs retombées sur le développement durable] [Promouvoir la compréhension des incidences des changements climatiques actuels et futurs et de la vulnérabilité à ces changements, des événements extrêmes qui leur sont associés et des autres risques liés au climat, et de leurs retombées sur le développement durable]</i></p>		
1. Informer le SBSTA au sujet des conclusions scientifiques récentes concernant les seuils éventuels, en le renseignant notamment sur les éventuels événements soudains	<ul style="list-style-type: none"> Demander au secrétariat d'organiser, durant la session du SBSTA, une réunion spéciale avec la participation d'experts, du GIEC et d'autres organismes scientifiques compétents 	Vingt-huitième session du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
2. Mettre en commun l'information disponible au sujet des activités tendant à améliorer la compréhension et la communication en matière de risques liés aux changements climatiques, d'événements extrêmes et de facteurs de vulnérabilité, et communiquer notamment cette information aux organisations compétentes	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser un ou plusieurs ateliers avec la participation d'organisations et institutions œuvrant dans des domaines ou secteurs tels que la gestion des zones côtières, les ressources en eau, l'agriculture, la santé, l'énergie, les écosystèmes ou l'infrastructure 	Vingt-cinquième et vingt-septième sessions du SBSTA
3. Améliorer la communication d'une information pertinente et facile à consulter sur les risques et les facteurs de vulnérabilité liés au climat aux organisations internationales, régionales, sectorielles et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties et les experts devront être invités à identifier les organisations pertinentes, le secrétariat devant établir et diffuser un répertoire de ces organisations afin d'étayer la mise sur pied de réseaux et de partenariats actifs • Le secrétariat et les Parties devront porter à la connaissance des organisations ainsi identifiées l'information, les outils et les méthodes utiles et les encourager à intégrer pleinement dans leurs travaux des considérations liées à l'adaptation 	À déterminer
<i>Sous-thème A v). Promouvoir l'accès à l'information sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques et améliorer l'intégration de l'information socioéconomique dans les évaluations des incidences de la vulnérabilité</i>		
1. Constat des besoins et disponibilités en matière d'information socioéconomique nécessaire à l'évaluation de la capacité d'adaptation et de la vulnérabilité et à la construction de scénarios socioéconomiques, et modalités d'amélioration de l'accès à cette information	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les Parties à présenter des communications. Demander au secrétariat d'élaborer, sous la direction du Président du SBSTA, un questionnaire destiné à évaluer l'accès à l'information nécessaire à l'évaluation de la vulnérabilité à tous les niveaux, notamment celui des communautés locales. Solliciter une contribution du TGICA (GIEC). Demander au secrétariat d'établir une synthèse de l'information 	Trentième session du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
<i>Sous-thème B i). Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et d'améliorer la planification, les mesures et les interventions en matière d'adaptation et de les intégrer dans les plans de développement durable</i>		
1. Analyse des outils d'évaluation de la planification, des mesures et des interventions en matière d'adaptation et estimation des coûts et des avantages des solutions possibles en matière d'adaptation (y compris ceux qui figurent dans le répertoire FCCC des méthodes et outils)	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'élaborer un rapport technique, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation d'experts et d'organisations pertinents 	Vingt-sixième session du SBSTA
<i>Sous-thème B ii). Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les actions et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, y compris les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme, et les connaissances locales et autochtones</i>		
1. Analyse de la nécessité et de la faisabilité de la conception d'une interface Web pour la diffusion d'informations sur les expériences et études de cas relatives à la planification, aux mesures et aux actions d'adaptation, compte tenu des bases de données et des sources d'information sectorielles, nationales et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'entreprendre une étude de faisabilité en consultation avec des experts invités et des organisations compétentes. Inviter le Groupe d'experts des PMA à fournir des contributions 	Vingt-sixième session du SBSTA
2. Création d'une instance pour l'échange d'informations entre les Parties et les groupes concernés, en particulier ceux qui ont des responsabilités sectorielles et les personnes chargées de l'atténuation et de la gestion des risques liés aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser un atelier ou une manifestation spéciale du SBSTA, avec la participation de praticiens et d'organisations compétentes, en vue de fournir aux Parties et à ces organisations des informations et des outils appropriés et de les encourager à tenir compte de considérations relatives à l'adaptation dans leurs activités 	Trentième session du SBSTA
3. Évaluation des ressources dont on dispose pour soutenir l'adaptation et faire face aux obstacles et aux difficultés qui l'entravent	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties et les organisations doivent fournir des contributions et le secrétariat doit établir une synthèse 	À déterminer

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
4. Action visant à encourager les autres organisations et instances compétentes à tenir compte des expériences acquises en matière d'adaptation et à les considérer comme des éléments importants de leurs travaux	<ul style="list-style-type: none"> Prier le secrétariat et les Parties de choisir et de contacter des organisations et instances compétentes, de leur donner des informations et des outils appropriés, et de les encourager à tenir pleinement compte de considérations relatives à l'adaptation dans leurs travaux 	À déterminer
<i>Sous-thème B iii). Promouvoir la recherche sur les options d'adaptation et sur la conception et la diffusion de technologies, de savoir-faire et de pratiques en matière d'adaptation, portant en particulier sur certaines priorités d'adaptation et utilisant les enseignements retirés des projets et stratégies d'adaptation actuels</i>		
1. Analyse des possibilités et des agents susceptibles de promouvoir la recherche et le développement sur des solutions d'adaptation, en tenant compte notamment de l'assurance et des technologies	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les contributions pertinentes provenant des travaux du SBSTA sur les besoins en matière de recherche dans le cadre de la Convention. Organiser une manifestation spéciale du SBSTA avec la participation d'organisations et organismes de recherche internationaux compétents. Le secrétariat devra établir une synthèse des informations 	Vingt-quatrième session du SBSTA
2. Promotion de la réalisation de travaux sur les différents aspects des technologies et du savoir-faire relatifs à l'adaptation, ainsi qu'aux possibilités de les transférer, compte tenu des connaissances locales et autochtones, et de l'expérience acquise lors de l'exécution de projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> Inviter le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) à poursuivre ses travaux sur les technologies d'adaptation et à établir un rapport destiné au SBSTA. Inviter le Groupe d'experts des PMA à communiquer des informations sur ses travaux, en tenant compte des connaissances locales et autochtones 	Vingt-cinquième session du SBSTA
<i>Sous-thème B iv). Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre ces dernières et les organisations compétentes, les entreprises, la société civile, les décideurs et les autres parties prenantes</i>		
1. Analyse des possibilités et des moyens de coopération entre les Parties et d'autres acteurs compétents dans le domaine de la gestion des risques posés par les changements climatiques, en vue d'aider les pays à renforcer leur capacité à s'adapter aux risques de	<ul style="list-style-type: none"> Prier le secrétariat d'organiser un ou plusieurs ateliers avec la participation d'organisations et institutions compétentes pour les secteurs concernés 	Vingt-cinquième à vingt-septième sessions du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
changements climatiques, en donnant la priorité aux pays les plus vulnérables		
2. Échange d'informations sur les actions d'adaptation sur le terrain, y compris le partage de données d'expérience et d'enseignements retirés concernant les liens entre les changements climatiques et le développement durable, afin de faciliter l'exécution de projets d'adaptation et la coopération Sud-Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat de rassembler des informations sur les actions d'adaptation entreprises dans différents pays et d'organiser une manifestation parallèle spéciale consacrée à cette question avec la participation des Parties et des organisations et de praticiens compétents 	Vingt-sixième session du SBSTA
3. Appui au processus d'apprentissage par la pratique grâce à l'analyse des projets existants en matière d'adaptation et des expériences retirées de leur exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser un atelier avec la participation de praticiens et d'institutions. Prier le secrétariat d'établir un document de synthèse technique sur les enseignements retirés, les questions, les possibilités et les solutions relatives à l'exécution de projets d'adaptation. Inviter le GETT et d'autres organes compétents à examiner de façon critique les études de cas pertinentes, y compris des projets pilotes sur l'adaptation, et à établir, à l'intention du SBSTA, un rapport sur les enseignements retirés 	Vingt-cinquième à vingt-septième sessions du SBSTA
<p><i>Sous-thèmes B v). [Promouvoir la compréhension et la conception et la diffusion de mesures, de méthodes et d'outils [de diversification économique visant à réduire la dépendance à l'égard de secteurs économiques vulnérables, pour toutes les catégories de pays visés au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention] [y compris la diversification économique visant à accroître la résistance des secteurs économiques qui sont vulnérables aux incidences des changements climatiques]]</i></p>		
1. Échange de données d'expérience et d'idées sur la diversification et les enseignements tirés, y compris les activités entreprises par les pouvoirs publics et le secteur privé dans les pays développés	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser, conformément aux directives du Président du SBSTA, une réunion d'experts et de praticiens des secteurs public et privé 	Vingt-sixième session du SBSTA

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
2. Partage de données d'expérience, d'enseignements tirés et d'autres informations sur la conception de modèles économiques visant à comprendre les secteurs économiques vulnérables, et sur les mesures destinées à promouvoir la diversification économique	<ul style="list-style-type: none">• Prier le secrétariat d'organiser, conformément aux directives du Président du SBSTA, une réunion d'experts et de praticiens	Vingt-sixième session du SBSTA
